

BREVET D'INVENTION

P.V. n° 516, Savoie

N° 1.378.114

Classification internationale : A 01 b — A 01 d

Dispositif pour jardinage.

M. ANDRÉ GRELIN résidant en France (Savoie).

Demandé le 9 septembre 1963, à 14^h 25^m, à Chambéry.

Délivré par arrêté du 5 octobre 1964.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 46 de 1964.)

L'invention a pour objet un dispositif manuel pour jardinage destiné à remplacer bêches, pelles, triandines servant à retourner la terre, travail lent et pénible, ce retournement donnant parfois de mauvais résultats biologiques surtout au printemps.

Le nouveau dispositif au contraire permet un ameublissement parfait du sol plus rapidement, sans peines et sans bouleversement des couches. Le dispositif est aussi très pratique pour l'arrachage des pommes de terre ou autres produits.

Ce dispositif est très caractérisé en ce qu'il se compose d'un tube métallique 1, sur le côté duquel sont fixées des dents 2 et dont les deux extrémités portent des manches 3, ayant à peu près le même écartement que les bras d'un homme, ils seront pris instinctivement par chacune de ses mains pour jardiner.

Le dispositif peut porter, plus ou moins de dents plus ou moins fortes et plus ou moins courbées, leurs fixations faites par soudage, vissage ou autres.

Pour bien faire comprendre l'invention on en a représenté un exemple d'exécution au dessin annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue de face du dispositif en position verticale;

La figure 2 est une coupe vue de côté du dispositif en position verticale, un seul manche est

visible ainsi qu'un des crochets dont on remarque la courbure et la fixation par soudure comme les manches;

La figure 3 est une coupe vue de côté du dispositif en position dents enfoncées verticalement dans le sol.

Le fonctionnement est des plus simple :

Les deux manches 3 étant penchés en avant par l'utilisateur, les dents 2 sont enfoncées verticalement dans le sol comme dans la figure 3. En tirant alors sur les deux manches 3 sens de la flèche 4 comme sur un levier, les dents 2 soulèvent une large motte de terre qui se divise, puis en basculant à droite, puis à gauche on dégage le dispositif en affinant l'ameublissement sans retournement.

RÉSUMÉ

L'invention a pour objet un dispositif manuel très caractérisé en ce qu'il permet l'ameublissement des sols sans retournement, la terre étant soulevée, divisée, aérée sans bouleversement des couches. Ses deux bras écartés comme les bras des utilisateurs faisant leviers permettent un travail rapide et sans peines sur une grande largeur.

ANDRÉ GRELIN

Fig. 2.

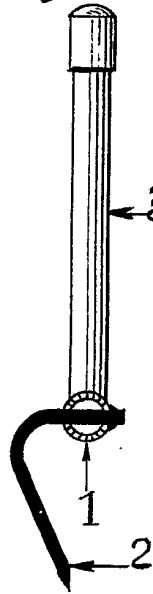


Fig. 1.

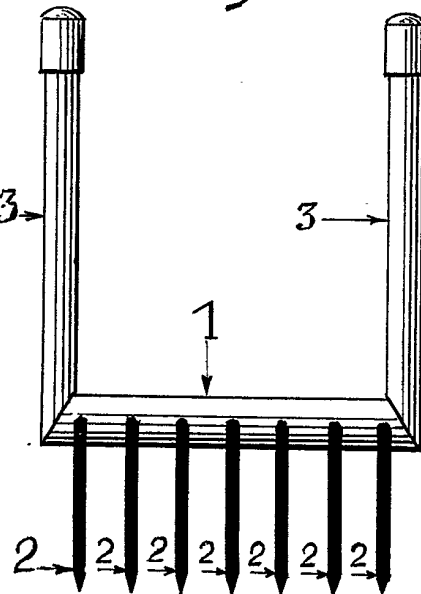


Fig. 3.

